

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- | | |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MM. | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |
| Mme | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon |
| MM. | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence |

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- | | |
|-----|------------------|
| Mme | Noëlle TRINQUIER |
|-----|------------------|

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------|
| MM. | Julien GOBERT, SMAVD
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------|

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_

Délibération n° 2022-81

Formation Générale

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 20 DECEMBRE 2022**

Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du « Trou du pêcheur » à Chateaurenard

Le comité syndical du 16 Juin 2022 a approuvé la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du « Trou du pêcheur » à Chateaurenard.

Une mise en concurrence par voie de procédure adaptée est intervenue en septembre. À l'issue de l'analyse des offres durant laquelle une procédure de négociation est intervenue, le coût global de l'opération actualisé s'élève à 171 000 € HT soit 205 200 € TTC.

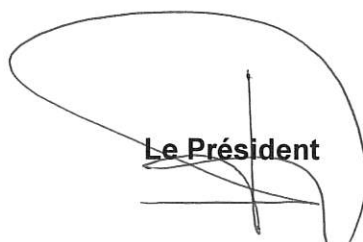
Avec l'accord préalable de la commune, il convient de traduire cette évolution au sein de la convention par voie d'avenant afin d'actualiser le plan de financement qui sera assuré de la manière suivante :

Commune de Chateaurenard (80%)	136 800 € HT
SMAVD (20%)	34 200 € HT
Total	171 000 € HT

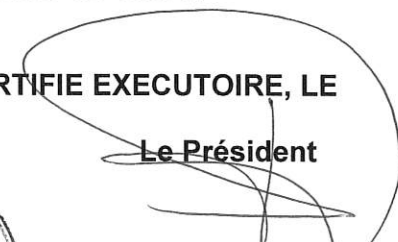
La commune prendra également en charge la TVA à hauteur de 34 200 €. Les prestations d'élaboration des études de Maîtrise d'œuvre (esquisse, projet, suivi de chantier) seront réalisées en régie par le SMAVD pour un coût estimé à 15 000 €.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du « Trou du pêcheur » à Chateaurenard,
AUTORISE le Président à prendre tout acte dans ce cadre.


Le Président
Yves WIGT



CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 22 DEC. 2022

Le Président
Yves WIGT

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_